

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

-----

Convocation du conseil municipal adressée le 22 septembre 2017 et affichée ce même jour.  
Le conseil municipal s'est réuni en mairie, le :

<b>Vendredi 29 septembre 2017</b>
-----------------------------------

**ORDRE DU JOUR**

- 1 - APPROBATION COMPTE RENDU DU 25 AOUT 2017.**
- 2 – FINANCES / BATIMENT INDUSTRIEL / COMPTE ADMINISTRATIF 2016.**
- 3 – FINANCES / BATIMENT INDUSTRIEL / COMPTE DE GESTION 2016.**
- 4 – RESTAURANT SCOLAIRE / ECOLE DE MUSIQUE / SALLE DE SPECTACLES / ATTRIBUTION DU MARCHÉ SUITE NOUVEL APPEL D'OFFRES.**
- 5 – RESTAURANT SCOLAIRE / ECOLE DE MUSIQUE / SALLE DE SPECTACLES / AVENANT N° 1 A LA MAITRISE D'ŒUVRE.**
- 6 – FINANCES / BUDGET PRINCIPAL COMMUNE 2017 / DECISION MODIFICATIVE N° 1.**
- 7 – FINANCES / BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT 2017 / DECISION MODIFICATIVE N° 2.**
- 8 – FINANCES / BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT 2017 / REALISATION D'UN EMPRUNT.**
- 9 – COMMISSIONS / GROUPES PROJETS / SYNDICATS.**
- 10 – QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES.**

-----

L'an deux mille dix-sept, le vendredi 29 septembre, le conseil municipal de Tignieu-Jameyzieu, légalement convoqué s'est réuni en salle du conseil, sous la présidence de Monsieur André PAVIET-SALOMON, Maire.

**PRESENTS** : M. PAVIET-SALOMON, MME FERNANDEZ, MM. SBAFFE, IMBERDISSE, MME CHINCHOLE, M. MICHALLET, MMES MARCHAND, BRISSAUD, M. CAZALY, MMES DUGOURD (arrivée à 19h35), GAROFALO, LAMBERT, MM. LAURE, MAZABRARD, ROCHER (arrivée à 19h18), MMES NIZOT, PARDAL.

**POUVOIRS :**

M. REYNAUD	A	MME. MARCHAND.
MME ROUX	A	M. MICHALLET.
MME. BRENIER	A	MME GAROFALO.
M. POMMET	A	M. PAVIET-SALOMON.
M. DURAND	A	M. IMBERDISSE.
M. BELMELIANI	A	M. CAZALY.
MME. BAZ	A	MME CHINCHOLE.
M. CASTOR	A	MME FERNANDEZ.
MME DUGOURD	A	MME BRISSAUD (jusqu'à 19h35).
M. GRIS	A	M. SBAFFE.
M. ARIAS	A	M. LAURE.
MME BALLANDRAS	A	MME NIZOT
M. PATICHOUD	A	M. MAZABRARD

**SECRETARE DE SEANCE** : MME MARCHAND.

.....

- **1 – APPROBATION COMPTE RENDU DU 25 AOUT 2017.**

Le Conseil passe à l'approbation du compte rendu de la séance précédente.

Aucune remarque ou précision n'étant demandée, le compte rendu de la séance du 25 août 2017 est adopté à l'unanimité des membres présents.

- **2 – FINANCES / BATIMENT INDUSTRIEL / COMPTE ADMINISTRATIF 2016.**

Monsieur SBAFFE, Adjoint aux Finances présente au Conseil le compte administratif 2016 du budget du Bâtiment Industriel.

Il est constaté un excédent de fonctionnement d'un montant de 243.672,93 € et un déficit d'investissement de 59.840,77 €.

Monsieur le Maire rappelle au conseil la réalisation d'une vente avec réserve de propriété qui a été effectuée il y a 16 ans, pour pouvoir installer l'imprimerie Courant et Associés. L'avantage de ce contrat a permis à l'entreprise de s'implanter avec des charges moins lourdes puisque le bâtiment a été réalisé avec un emprunt.

Sous la présidence de Monsieur SBAFFE et après que Monsieur le Maire se soit retiré de l'assemblée, il est procédé au vote.

Aucune autre remarque ou précision n'étant demandée, il est procédé au vote.

Votants : 28

Pour : 28

- **3 – FINANCES / BATIMENT INDUSTRIEL / COMPTE DE GESTION 2016.**

Monsieur SBAFFE, Adjoint aux Finances rappelle que les comptes de gestion du Trésorier doivent être soumis à l'approbation de l'assemblée délibérante pour chaque exercice budgétaire. Le budget du Bâtiment Industriel ayant été clos le 31 mars 2017, il est présenté ce jour au conseil le compte de gestion s'y rapportant.

Après examen de ce document pour 2016, il n'est constaté aucune anomalie et les éléments correspondent à ceux du compte administratif établi par le service des Finances.

Aucune autre remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 29

Pour : 29

- **4 – RESTAURANT SCOLAIRE / ECOLE DE MUSIQUE / SALLE DE SPECTACLE / ATTRIBUTION DU MARCHE SUITE NOUVEL APPEL D'OFFRES.**

Monsieur le Maire rappelle au conseil qu'un premier appel d'offres avait été lancé pour l'attribution des seize lots constituant le marché de travaux pour la réalisation du bâtiment à usage de restaurant scolaire, d'école de musique et de salle de spectacles.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 5 juillet 2017 à 16 heures pour ouvrir les plis et a constaté que deux des seize lots constituant le marché étaient infructueux (offres très supérieures à l'estimation). La commission a chargé le maître d'œuvre de vérifier et d'analyser l'ensemble des offres reçues, en vue de sa réunion prévue le 21 juillet 2017. Cette analyse a fait ressortir des offres à nouveau très supérieures à l'estimation pour sept autres lots (soit neuf au total). De ce fait, le Président de la commission a décidé d'annuler la réunion du 21 juillet et de relancer une consultation pour les neuf lots infructueux, étant précisé que les sept lots suivants ont été déclarés « attribuables » par la commission du 5 juillet 2017, à savoir :

-N° 2 – Charpente Structure Bois	entreprise Hugonnard	234.366,23 € ht.
-N° 4 – Menuiseries extérieures alu	entreprise CMA Concept	131.095,08 € ht.
-N° 8 – Plafonds suspendus	entreprise Cros Petrus	60.822,92 € ht.
-N° 10 – Revêtements de sols	entreprise Solmurex	16.557,69 € ht.
-N° 11 – Ascenseur	entreprise CFA	19.800,00 € ht.
-N° 12 – Electricité	entreprise Guillot	200.037,01 € ht.
-N° 15 – Géoforage	entreprise Forage Clément	98.290,00 € ht.

Un nouvel appel d'offres (deuxième consultation) a été envoyé à la publication le 31 juillet 2017, avec une date limite de réception des offres fixée au 18 septembre 2017 à 12 heures. Trente-cinq candidatures ont été réceptionnées dans le délai imparti (dont onze par voie dématérialisée) et la commission d'appel d'offres a procédé à l'ouverture des plis le 18 juillet 2017 à 14 heures en présence du maître d'œuvre (cabinet B.CUBE).

La commission s'est ensuite réunie le 29 septembre 2017 à 14 heures pour statuer sur le bilan de l'analyse effectuée par le maître d'œuvre et a attribué comme suit les seize lots constituant le marché de travaux :

-N° 1 – Terrassement gros oeuvre	entreprise Bertoni	799.000.00 € ht.
-N° 2 – Charpente Structure Bois	entreprise Hugonnard	234.366,23 € ht.
-N° 3 – Couverture étanchéité	entreprise SARL Favario	165.921.47 € ht.
-N° 4 – Menuiseries extérieures alu	entreprise CMA Concept	131.095,08 € ht.
-N° 5 – Serrurerie	entreprise Peixoto Metallerie	130.792.80 € ht.
-N° 6 – Menuiseries intérieures	entreprise SAS Chanut	110.000.00 € ht.
-N° 7 – Plâtrerie finitions	entreprise Courtadon	263.601.49 € ht.
-N° 8 – Plafonds suspendus	entreprise Cros Petrus	60.822,92 € ht.
-N° 9 – Carrelage faïence	entreprise Comptoir Revêtements	117.512.05 € ht.
-N° 10 – Revêtements de sols	entreprise Solmurex	16.557,69 € ht.
-N° 11 – Ascenseur	entreprise CFA	19.800,00 € ht.
-N° 12 – Electricité	entreprise Guillot	200.037,01 € ht.
-N° 13 – Chauffage ventilation	entreprise Oddos	564.000.00 € ht.
-N° 14 – Plomberie sanitaires	entreprise Oddos	112.000.00 € ht.
-N° 15 – Géo-forage	entreprise Forage Clément	98.290,00 € ht.
-N° 16 – Tribunes	entreprise Samia Devianne	79.464.00 € ht.

Aucune autre remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 29      Pour : 29

**- 5 – RESTAURANT SCOLAIRE / ECOLE DE MUSIQUE / SALLE DE SPECTACLE / AVENANT N°1 A LA MAITRISE D'ŒUVRE.**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil sa délibération du 29 janvier 2016 attribuant un marché de maîtrise d'œuvre au cabinet B.CUBE pour un montant de 161.655 € hors taxes, soit 193.986,00 € TTC. Ce marché concerne la réalisation d'un bâtiment regroupant un restaurant scolaire, une école de musique et une salle de spectacles.

Le projet initial a évolué notamment avec la réalisation d'un forage (150.000 € hors taxes), l'installation de la géothermie (30.000 € hors taxes), la climatisation de l'école de musique (29.000 € hors taxes), l'intégration d'un auvent sur l'entrée du bâtiment (63.000 € hors taxes) et la transformation de l'auditorium en salle de spectacles (572.000 € hors taxes).

Monsieur le Maire précise que le coût de l'OPC (Ordonnancement Pilotage Coordination) a été réduit en conséquence, ce qui porte le montant de l'avenant à une plus-value de 27.480,74 € hors taxes, selon le détail suivant :

-Montant hors taxes du marché initial	161.655,00 €.
-Montant hors taxes de l'avenant n° 1	27.480,74 €
-Nouveau montant hors taxes du marché	189.135,74 €

Aucune remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 29      Pour : 29

- **6 – FINANCES / BUDGET PRINCIPAL COMMUNE 2017 / DECISION MODIFICATIVE N°1.**

Monsieur SBAFFE, Adjoint en charge des Finances propose au Conseil la décision modificative n° 1 du budget principal 2017 de la commune, dont les écritures seront les suivantes :

Section d'investissement :

-Chapitre D.001	+ 59.840,77 €.
-Chapitre D.21	+ 71.145,00 €.
-Chapitre D.23	+ 277.993,00 €.
-Chapitre D.10	+ 5.924,00 €.
-Chapitre R.021	+ 59.840,77 €.
-Chapitre R.10	+ 268.948,00 €.
-Chapitre R.13	+ 86.114,00 €.

Section de fonctionnement :

-Chapitre D.011	+ 82.580,00 €.
-Chapitre D.022	+ 148.865,16 €.
-Chapitre D.023	+ 59.840,77 €.
-Chapitre R.002	+ 243.672,93 €.
-Chapitre R.74	+ 47.613,00 €

Monsieur SBAFFE précise que ces écritures proviennent de la reprise en recette de fonctionnement de l'excédent 2016 provenant du budget annexe du Bâtiment Industriel, à savoir 243.672,93 € et d'une recette supplémentaire encaissée au titre des dotations de l'Etat (47.613 €). La contrepartie est affectée aux dépenses imprévues (148.865,16 €), aux charges générales de fonctionnement (82.580 €) et au virement pour la section d'investissement (59.840,77 €).

En investissement, il est repris en dépense le déficit du budget annexe du Bâtiment Industriel (59.840,77 €), compensé par l'augmentation à l'identique du virement provenant de la section de fonctionnement. Par ailleurs, des recettes supplémentaires ayant été encaissées au titre du FCTVA (190.773 €), de la Taxe d'Aménagement (78.175 €), de subventions du Département et de l'Etat (86.114 €), les chapitres de dépenses 10, 21 et 23 sont respectivement augmentés de 5.924 €, de 71.145 € et de 277.993 €.

Aucune remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 29      Pour : 29

- **7 – FINANCES / BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT 2017 / DECISION MODIFICATIVE N°2.**

Monsieur SBAFFE, Adjoint en charge des Finances propose au Conseil la décision modificative n° 2 du budget de l'Eau et de l'Assainissement 2017, dont les écritures seront les suivantes :

Section d'exploitation :

-Chapitre D.11	+ 15.000,00 €.
-Chapitre D.66	+ 500,00 €.
-Chapitre R.70	+ 15.500,00 €.

Monsieur SBAFFE précise que ces écritures proviennent d'une recette supplémentaire encaissée au titre de la redevance d'assainissement collectif (15.500 €).

Cette somme est affectée au paiement de la facture d'eau de la commune du 2<sup>ème</sup> semestre 2017 (15.000 €) et aux frais de réalisation de l'emprunt de 120.000 € prévu au budget primitif 2017 (500 €)

Aucune remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 29      Pour : 29

### **8 – FINANCES / BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT 2017 / REALISATION D'UN EMPRUNT.**

Monsieur SBAFFE, Adjoint en charge des Finances présente au Conseil la proposition établie par la Caisse des Dépôts et Consignations, dans le cadre de la réalisation d'un emprunt pour le financement des travaux d'assainissement de la rue de Bourgoin.

Un emprunt d'un montant de 120.000 € avait été prévu au budget primitif 2017 du service de l'Eau et de l'Assainissement. Deux organismes bancaires ont été sollicités, à savoir le Crédit Agricole Centre Est et la Caisse des Dépôts et Consignations.

Cette dernière a proposé un prêt aux conditions suivantes :

- Montant de 120.000 €.
- Durée de 15 ans.
- Echéances fixes.
- Périodicité trimestrielle.
- Taux fixe de 1,43 %.
- Préfinancement de trois mois.
- Commission d'instruction de 72 € (0,06% de la ligne de prêt).

La proposition du Crédit Agricole Centre Est est la suivante :

- Montant de 120.000 €.
- Durée de 20 ans.
- Echéances fixes.
- Périodicité trimestrielle.
- Taux fixe de 1,68 %.
- Frais de dossier de 120 € (0,1 % de la ligne de prêt).

Au vu de ces éléments, Monsieur SBAFFE propose de retenir la proposition de la Caisse des Dépôts et Consignations. Il précise que le versement des fonds interviendra le 31 octobre 2017, avec une première échéance prévue le 6 mars 2018.

Aucune remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 29      Pour : 29

### **COMPTE RENDU DES COMMISSIONS / GROUPES PROJETS / SYNDICATS.**

#### **CCAS (Marie-Christine CHINCHOLE).**

- L'atelier mémoire a démarré le 12 septembre 2017. Il y a un bon groupe d'une vingtaine de personnes. La prise en charge est faite par une caisse de retraite, l'animatrice est formée et c'est gratuit pour les participants. Au mois de mars une réunion de bilan aura lieu.

SCOLAIRE (Max IMBERDISSE).

- Rentrée 2017 en hausse avec 30 enfants supplémentaires sans création de classe : 939 enfants au total.
- L'inscription aux TAP s'élève à 80%. Un sondage aux parents sera fait pour les 4 jours et demi/ou les 4 jours, après les vacances de Toussaint.
- L'opération « Un fruit à la récré » a repris avec France Agrimer. Une demande a été faite pour une subvention. Si celle-ci est refusée par France Agrimer, cette action s'arrêtera aux vacances de Noël 2017.
- Un projet de classe verte a été présenté aux élus par l'école La Plaine. Elle se déroulerait pendant une semaine au mois de mai 2018, à Autrans.

JEUNES (Francette FERNANDEZ).

- Emplois d'été bien passé, bonne satisfaction, les jeunes ont bien été encadrés par le Service Technique.
- Les élections du CMEJ auront lieu après les vacances de Toussaint. Une information aux classes, écoles et collégiens a été réalisée pour qu'ils puissent déposer leurs candidatures jusqu'à la fin de la semaine prochaine.
- La permanence « Ecole des Parents » a redémarré. Les dates sont affichées en mairie.

**- INFORMATIONS DIVERSES.**

-Monsieur MAZABRARD a assisté à une réunion de la Communauté de Commune où Monsieur Gérard DEZEMPTE a pris une délibération pour ouvrir le dossier concernant Tignieu-Jameyzieu et son entrée à la LYSED.

La condition posée par Monsieur DEZEMPTE est la suivante: Monsieur André PAVIET-SALOMON doit payer 37.000€.

Cette somme réclamée par M. Dezempte fait suite à un contentieux lorsque Monsieur le Maire était président du SIVOM. Celui-ci avait pourtant délibéré pour assurer la protection juridique de son Président.

Monsieur DEZEMPTE devait avoir saisi la justice à ce sujet.

Les communes de Chavanoz (en partie), Pont de Chérucy, Janneyrias et Villette d'Anthon ont plutôt soutenu l'arrivée de Tignieu Jameyzieu dans la Communauté de Communes de Lyon Saint Exupéry en Dauphiné.

**FIN DES DEBATS** : 20 heures 13.